



DEMANDE DE PRÊT DE VIDEOPROJECTEUR

Précisions : Ce matériel étant très onéreux, il est soumis aux conditions strictes de prêt suivantes :

- Le matériel devra être manipulé et utilisé par une seule et même personne durant toute la durée du prêt (ci-dessous dénommée l'utilisateur exclusif).
- Le prêt est soumis à la condition du versement de cautions aux montants indiqués ci-dessous.
- L'état extérieur et de fonctionnement du matériel sera contrôlé en présence des deux parties à sa restitution.
- Il est entendu qu'en cas de dysfonctionnement du matériel le montant des réparations engendrées sera déduit des cautions versées.

Je soussigné(e) :

Nom de l'Association :

Nom du Demandeur :

En qualité de :

Téléphone :

Adresse :

Type de manifestation :

(Réunion - Assemblée Générale - Exposition ...)

Lieu de la manifestation :

Date et heure souhaitées :

Matériel souhaité : Vidéo projecteur (caution de 1000 € à l'ordre du Trésor Public)

Nom de l'utilisateur exclusif :

Coordonnées de l'utilisateur exclusif :

atteste avoir pris connaissance et accepter dans leur intégralité les conditions et réserves de ce prêt citées ci-dessus.

Date de la demande :

Signature du demandeur :